



## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2009

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 a introduit la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à présenter par le représentant de l'EPCI à l'assemblée délibérante. L'article 1<sup>er</sup> alinéa 1 de ce décret prévoit que ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant compétent au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné. L'objet de cette délibération concerne le rapport de l'année 2009.

Les communes membres de la Communauté de communes « Essor du Rhin » pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs avant le 30 septembre 2010. Le rapport comprendra l'analyse technique, financière et statistique.

### 1. Indicateurs techniques

#### 1.1. Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

On entend par OMR les ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

Sept communes sont concernées par cette collecte en porte-à-porte à raison d'un passage hebdomadaire (Balgau est rattachée pour ce service au SIVOM du Pays de Brisach) :

- Blodelsheim : 1648 habitants
- Fessenheim : 2291 habitants
- Hirtzfelden : 1107 habitants
- Munchouse : 1586 habitants
- Roggenhouse : 493 habitants
- Rumersheim-le-Haut : 1077 habitants
- Rustenhart : 790 habitants

**Total : 8992 habitants (recensement 2009)**

Les déchets des sept communes (hors Balgau) vont à l'usine d'incinération de Sausheim gérée par le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne.

Le prestataire de service est l'entreprise COVED (anciennement VIDOR) à UNGERSHEIM (68) pour la collecte et le transport des déchets ménagers et ce sur la base d'un marché sur appel d'offres ouvert jusqu'au 31.12.2009 (contrat de 5 ans). Le ramassage se fait par sacs non personnalisés.

Au cours de l'année, un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été organisé afin de désigner le prestataire pour les années 2010 à 2012. A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres a retenu la Société COVED à UNGERSHEIM.

## 1.2. Les autres déchets

Les autres déchets sont collectés en déchèteries ou dans les bornes de PAV (Points d'Apport Volontaire).

### a) Les déchèteries

Les déchèteries sont au nombre de sept : Blodelsheim – Fessenheim – Hirtzfelden – Munchhouse – Roggenhouse – Rumersheim-le-Haut et Rustenhart. Fessenheim partage la déchèterie avec Balgau.

#### **Les déchets collectés :**

*Papiers/cartons - verre usagé – flacons plastiques - déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) - ferraille – déchets encombrants – petits gravats – batteries – piles – ampoules - déchets ménagers spéciaux – phytosanitaires – vêtements (dans certaines déchèteries seulement) – huiles moteurs usagées et huiles végétales de fritures – bois - déchets verts.*

Les déchets artisanaux et industriels ne sont pas acceptés dans les déchèteries.

#### **Le parc des conteneurs et bennes en déchèteries :**

- Verre : 13 conteneurs de 4 m<sup>3</sup>
- Papiers-Cartons : 7 conteneurs de 30 m<sup>3</sup>
- Plastiques : 5 conteneurs de 5 m<sup>3</sup> et 3 conteneurs de 30 m<sup>3</sup>.

Tous ces déchets sont déposés par les usagers en déchèteries. Les sept déchèteries disposent de quais facilitant l'accès aux bennes.

Les déchèteries sont ouvertes en moyenne 1 à 2 jours par semaine.

Faisant suite aux modifications statutaires en août 2006, le Conseil communautaire, par délibérations de mars et octobre 2007 a redéfini la gestion des déchèteries.

La Communauté de communes prend dorénavant en charge un certain nombre d'heures d'ouverture. Le quota d'heures d'ouvertures pris en charge varie financièrement en fonction de la taille de la commune, soit pour 2009 :

- Roggenhouse et Rustenhart : 4 heures/semaine.
- Hirtzfelden et Rumersheim-le-haut : 5 heures/semaine.
- Blodelsheim et Munchhouse : 6 heures /semaine.
- Fessenheim/Balgau : 11 heures/semaine.

S'ajoute à cela 2 heures /mois pour chaque commune, sauf Fessenheim/Balgau (4 heures /mois) pour l'entretien avant/après ouvertures.

Le gardiennage des déchèteries est assuré par le personnel communal (qui reste sous la responsabilité des communes) et est remboursé au tarif horaire de 20 € depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009 (15 € précédemment), sauf les déchèteries de Munchhouse (depuis le 01/10/2008) et Roggenhouse (depuis le 8/11/2008) dont le personnel dépend de la société IDEENOV.

La Communauté de communes est par contre totalement responsable de la gestion et de l'exploitation des sites (entretien, mises aux normes, acquisitions,...), mis à disposition par convention par les communes propriétaires.

### **b) La plateforme « Harthlé »**

Depuis août 2009, la Communauté de communes a ouvert la plateforme « Harthlé » à Fessenheim (ancien dépôt de gravats communal) accessible à tous les habitants du territoire.

Le site accueille les gravats inertes, déchets verts et bois.

Les horaires d'ouverture sont le samedi de 9h à 12h et depuis novembre 2009, une plage horaire a été ajoutée le vendredi de 15h à 17h.

Le personnel de surveillance dépend de la société IDEENOV.

La Communauté de Communes est par contre totalement responsable de la gestion et de l'exploitation du site (entretien, mises aux normes, acquisitions,...), mis à disposition par convention par la commune de Fessenheim.

### **c) Les bornes de PAV (Points d'Apport Volontaire) :**

Les PAV sont en libre accès.

#### **Le parc des conteneurs est le suivant :**

- Verre : 26 conteneurs de 4 m<sup>3</sup>,
- Papiers-Cartons : 13 conteneurs de 4 m<sup>3</sup>
- Plastiques : 14 conteneurs de 4 m<sup>3</sup>

## 2. Indicateurs financiers

La gestion des déchets est déléguée par contrat à des entreprises qui sont prestataires de services.

### 2.1. Bilan annuel

Nature des déchets	Transport/Traitement	Quantité (en tonnes)	Coût (en € TTC)
Ordures Ménagères Résiduelles	COVED (collecte + transport)		152 091,08 €
	UIOM <sup>1</sup> – Sausheim (traitement)	1885	208 733,78 €
Verre usagé	RECYCAL	422	16 248,83 €
Plastiques	SCHROLL Colmar SAS	83	45 331,73 €
Papiers – cartons		450	69 413,56 €
Gravats	Transport et nivellement par WERNER et/ou SAUTER SAS		10 673,02 €
Ferraille	Ferrailleurs locaux – FALLER-SOMETALOR		0 €
D.3.E. <sup>2</sup>	OCAD3E -- ECOLOGIC	65	8 804,98 €
O.M.E. <sup>3</sup>	COVED	581	108 045,45 €
D.D.M. <sup>4</sup>	TREDI Peinture Organique et Chimique	8,2	24 668,71 €
		5,2	
Batteries	Ferrailleurs locaux - FALLER – SOMETALOR	-	0 €
Huiles de friture	Service Antipollution de l'Est	1,5	303,84 €
Huiles moteurs	Société de Récupération et de Régénération des Huiles Usagées	(3900 litres) 3,5	-
Déchets verts	TERRALYS	1049	37 592,67 €
Gardiennage déchèteries	IDEENOV + Remboursement aux communes		41 048,07 €
Entretien	Aux Champs du Berger		0 €
Divers			8 650,62 €
			<b>731 606,34 €</b>

1 : UIOM = Usine d'Incineration des Ordures Ménagères

2 : D3E = déchets d'équipements électriques et électroniques

3 : O.M.E. = Ordures Ménagères Encombrantes

4 : D.D.M. = Déchets Dangereux des Ménages

### 2.2. Redevance 2009

Montant de la redevance par foyer :

- Foyer 1 personne : 99,30 €/an
- Foyer 2 personnes : 132,30 €/an
- Foyer 3 personnes : 165,40 €/an
- Foyer 4 personnes et + : 198,50 €/an

Augmentation de 5% par rapport à 2008 décidée au BP 2009

Une redevance spéciale est appliquée aux entreprises d'un montant de 198,50 €/an

## 2.3. Synthèse

### A) Fonctionnement

#### Dépenses :

⇒ Coût de collecte, transport et traitement des O.M.R. (€TTC) :	360 824,86 €
⇒ Coût de gestion des déchèteries & PAV (€TTC) :	362 130,86 €
⇒ Divers (insertions, publications...) :	8 650,62 €
<b>Coût total :</b>	<b>731 606,34 €</b>

#### Recettes :

⇒ Montant de la redevance des ordures ménagères encaissé :	547 360,07 €
⇒ Soutiens Eco-Emballages : (versements courant 2009) <sup>1)</sup> :	69 960,13 €
⇒ Revente du verre à O I MANUFACTURING :	8 399,04 €
⇒ SIVOM Pays de Brisach pour Balgau :	21 832,80 €
⇒ VALORPLAST (plastiques) :	2 264,88 €
⇒ SAS COLMAR VIEUX PAPIERS (Schroll)	14 301,75 €
⇒ ECOFOLIO :	7 439,25 €
⇒ OCAD3E :	3 773,80 €
⇒ CONSEIL GENERAL (subv. Composteurs 2008) :	3 088,00 €
⇒ ADEME (subv. Composteurs 2008) :	1 516,40 €
⇒ Participation population (composteurs 2008) :	2 655,00 €
<b>Recettes totales :</b>	<b>682 591,12 €</b>

<sup>1)</sup> Le contrat avec Eco-Emballages a été établi pour 5 types de matériaux : verre, papier-carton, plastiques, acier, aluminium. Concernant les métaux (cannettes, boîtes de conserve...), les administrés sont invités à les déposer dans leur poubelle. Acier et aluminium sont ensuite récupérés après incinération dans les mâchefers. Le plastique, le papier-carton et le verre sont collectés dans les conteneurs des déchèteries et en P.A.V.

### B) Investissement

#### Dépenses :

⇒ Achat de citybulles :	15 808,42 €
⇒ Aménagement abri déchèterie :	1 292,25 €
<b>Coût total :</b>	<b>17 100,67 €</b>

#### Recettes :

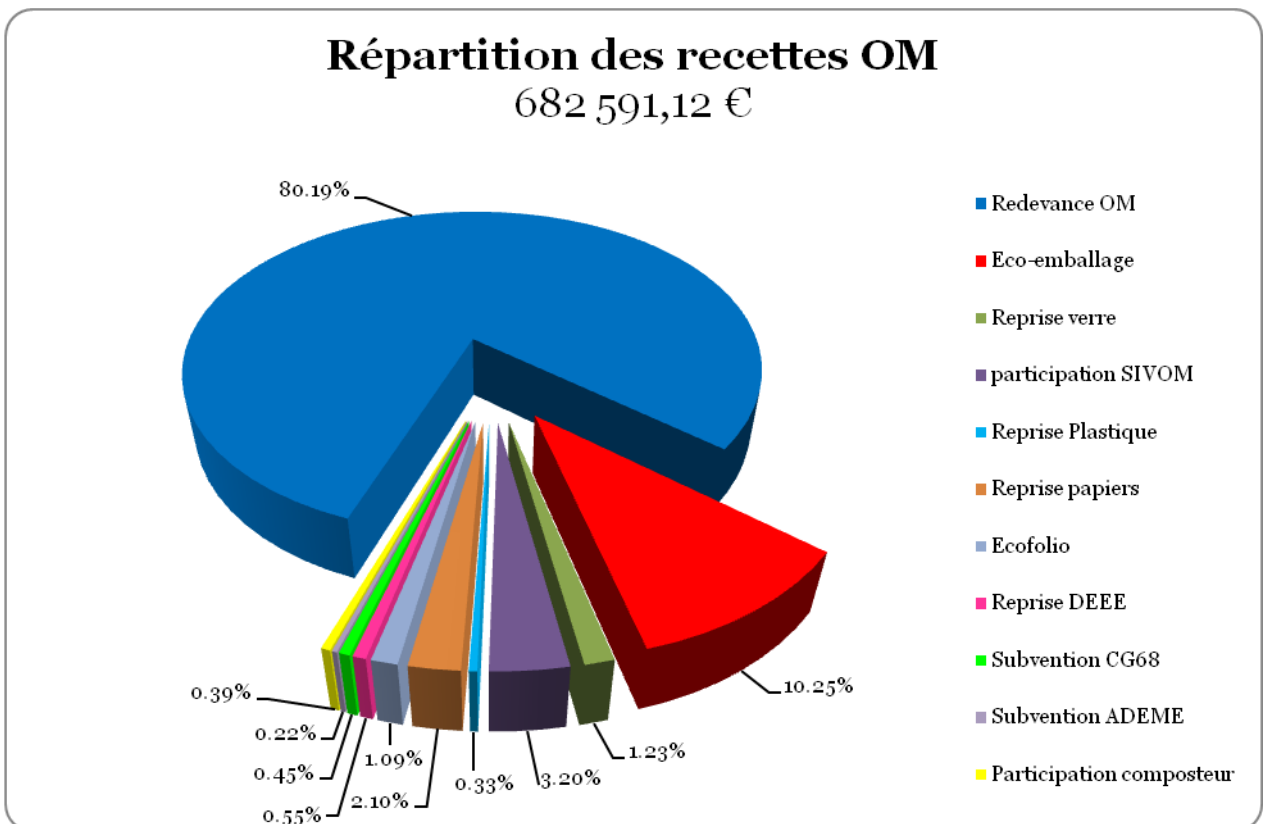
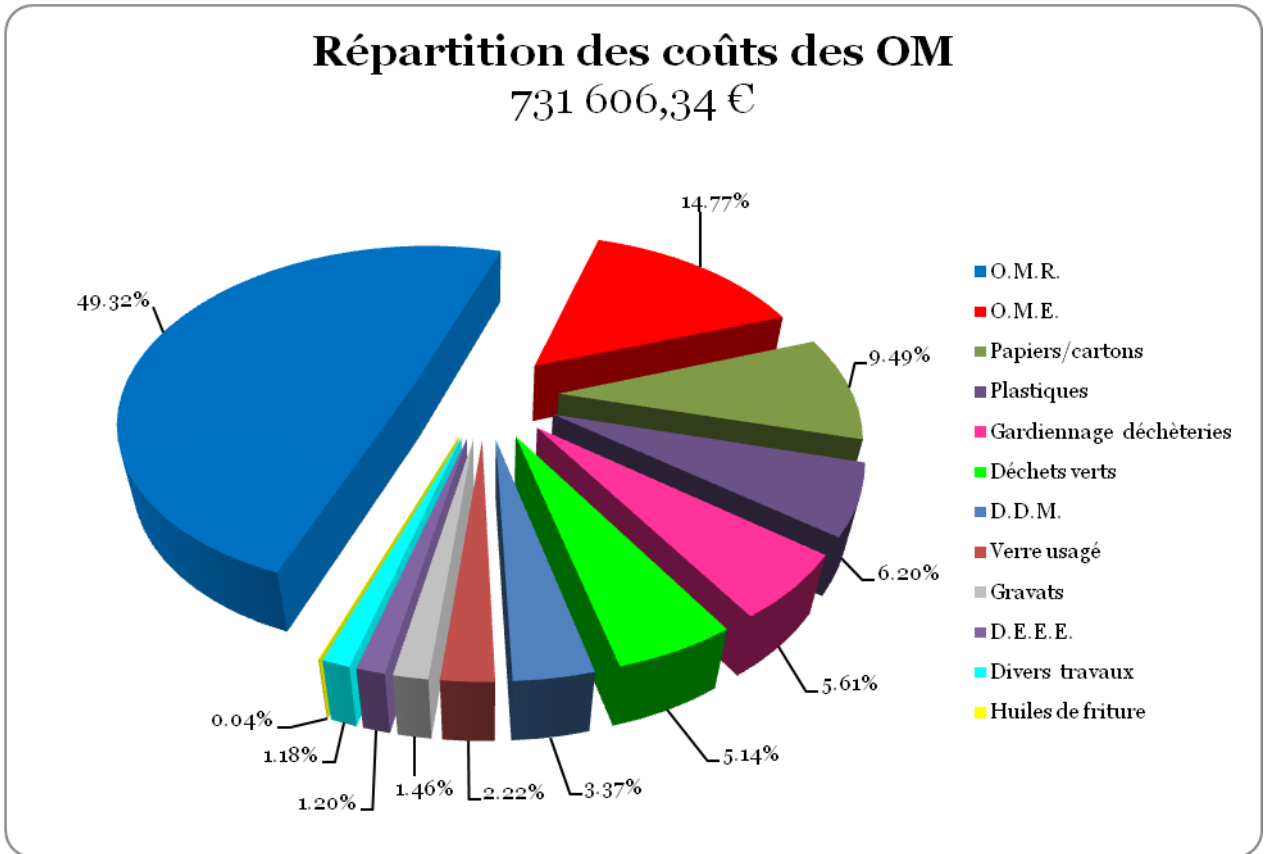
⇒ CONSEIL GENERAL (subv. Citybulles) :	4 626,00 €
⇒ FCTVA :	2 647,53 €
<b>Recettes totales :</b>	<b>7 273,53 €</b>

## 2.4. Commentaires

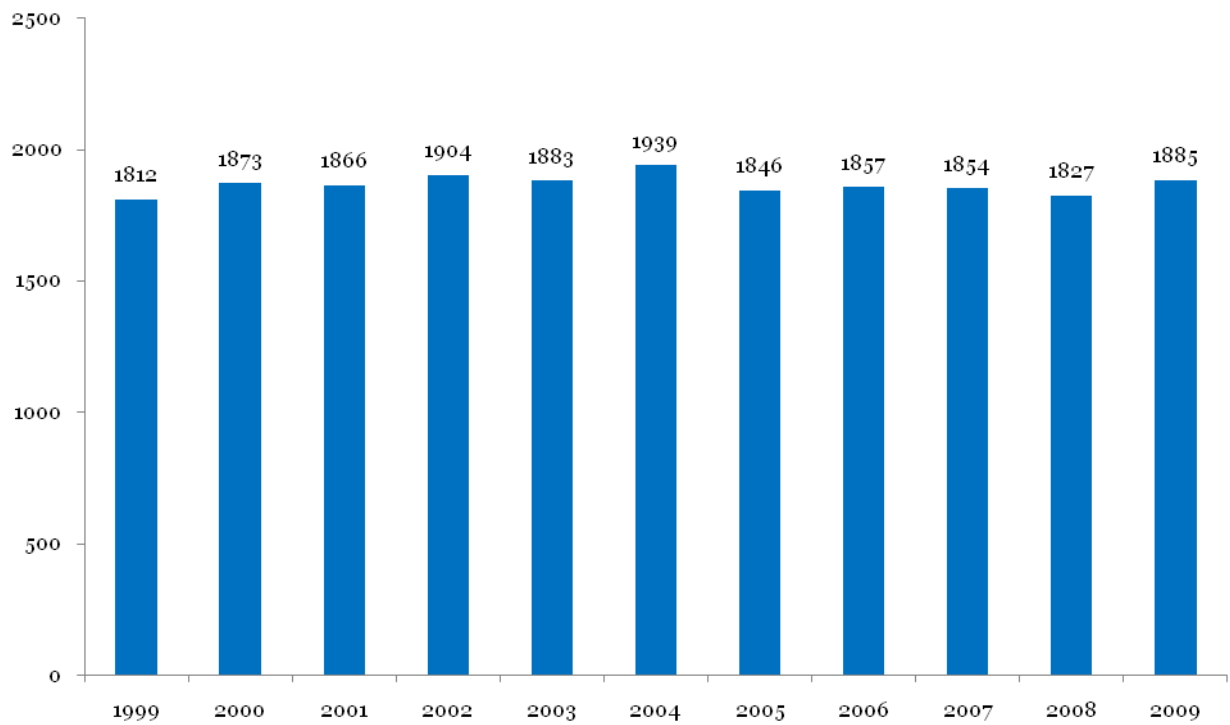
Le service est déficitaire de 58 842,36 €. Ce déficit est couvert par le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget général d'un montant de 188 506,28 €.

A la clôture de l'exercice, un excédent de 129 663,98 € est constaté.

### 3. Indicateurs statistiques



### OMR collectée (en tonnes)



### OMR collectée par habitants (en kg)

